

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1064

Artikel: Emploi : chômage et compensation de l'inflation
Autor: Lambelet, Jean-Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EMPLOI

Chômage et compensation de l'inflation

Jean-Christian Lambelet

Professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP/HEC) de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) de Genève.

D'un côté, on fait valoir qu'il n'y a pas de raison pour que les salariés fassent les frais des dérapages de la politique monétaire suisse, que la compensation de l'inflation est un droit acquis *de facto* sinon *de jure*, et qu'une augmentation de la masse salariale, en stimulant la demande globale, contribuera à amortir le ralentissement économique en cours. De l'autre côté, on évoque la nécessité de préserver la capacité concurrentielle de l'économie suisse et on soutient que la bonne santé, voire quelquefois la survie des entreprises est aussi dans l'intérêt des salariés. Que peut dire à ce sujet un économiste parmi beaucoup d'autres?

Pour essayer d'y voir clair, on va procéder analytiquement et on va distinguer deux types d'économie. Bien entendu, ce sont des cas idéalisés et il s'agira, dans une étape ultérieure, de déterminer le type d'économie dont la nôtre se rapproche le plus.

Economie d'exportation

Imaginons donc, pour commencer, une économie extrêmement ouverte sur l'étranger. Admettons, plus précisément, que cette économie exporte l'intégralité de sa production et qu'elle importe tout ce qu'elle consomme ou investit. Si c'est une petite économie et que les produits exportés se vendent sur des marchés mondiaux concurrentiels, le volume de ses exportations dépendra en tout premier lieu des coûts de production, dont les coûts salariaux (typiquement 60-70% du total). Si ces coûts augmentent plus que ceux de la concurrence internationale, certaines entreprises ne pourront plus vendre ou vendront moins, ce qui se répercutera sur l'emploi. Dans une situation de ce genre, il est clair que moins les salaires augmentent, toutes choses égales par ailleurs, et mieux l'emploi sera préservé. Une augmentation «excessive» des salaires se traduira donc par une dichotomisation de la population active: d'une part, une fraction des travailleurs

bénéficiera de salaires plus élevés, mais une autre se retrouvera au chômage.

Mais il n'y a pas que les salaires. La capacité concurrentielle de cette économie sera également préservée si les entreprises réduisent leur marge bénéficiaire. Naturellement, les deux choses ne sont pas mutuellement exclusives: le chômage sera d'autant plus faible qu'il y aura à la fois modération des salaires et des bénéfices bruts (rémunération du capital, amortissements, épargne des entreprises).

Economie fermée

A l'autre extrême, on peut se représenter une économie nationale entièrement fermée. Dans une économie de ce type, une hausse des salaires accroît à la fois les coûts de production, ce qui tend à diminuer la demande de main-d'œuvre, et la demande intérieure pour les biens et services produits, ce qui soutient l'emploi. Dans le long terme, c'est le premier effet qui domine, mais dans le plus court terme le deuxième effet peut l'emporter. Lorsque l'économie ralentit, une augmentation de la masse salariale peut donc limiter les dégâts et contribuer à atténuer le chômage, du moins pendant un certain temps.

De ces deux types d'économie, lequel est le plus pertinent pour la Suisse dans la situation actuelle? Pour une bonne fraction de l'industrie d'exportation, c'est sans doute le premier: une augmentation «trop forte» des salaires s'y traduira par un certain chômage, qu'il soit complet ou partiel. Dans d'autres secteurs de l'économie, qui travaillent surtout pour les marchés intérieurs, l'effet sur la demande globale va dans le sens d'une atténuation du sous-emploi. S'ensuit-il que les salaires doivent être adaptés de manière différenciée? C'est bien ce qu'on observe, mais il faut aussi voir que cela se traduit par une évolution divergente des rémunérations pour un type donné de travail, ce qui soulève des problèmes d'équité et peut, à la longue, se traduire par des mouvements injustifiés de main-d'œuvre. Ce ne peut donc être que quelque chose de temporaire.

Quoi qu'il en soit, la compensation non intégrale de l'inflation dans certaines branches n'est, elle aussi, qu'un phénomène temporaire. Sur l'étendue complète d'un cycle conjoncturel, les salaires no-

minaux moyens augmentent en proportion de l'inflation et de la croissance de la productivité réelle. Autrement dit, les salaires réels suivent l'évolution de la productivité réelle. Selon les chiffres de l'OFIAMT, il y a eu, depuis plusieurs années, stagnation des salaires réels moyens alors que la productivité continuait d'augmenter en Suisse, au rythme de 1 à 2% par an en tendance. Mais il n'est pas clair que les statistiques de l'OFIAMT soient pleinement représentatives: elles ne tiennent pas compte des rémunérations élevées et on peut soutenir que l'augmentation effective des salaires réels moyens s'est faite en partie par une mobilité de la main-d'œuvre vers le haut, ce qui signifierait que les salaires réels ont en fait augmenté davantage que les chiffres ne l'indiquent.

Plein emploi ou modération des salaires

Qu'en conclure dans la situation actuelle? Dans la mesure où le repli conjoncturel que nous traversons ne durera pas trop longtemps, une évolution différenciée des rémunérations va probablement dans le sens de la préservation de l'emploi, ou au moins d'une préservation partielle. A plus long terme, cela n'est pas évident. Si la morosité économique devait s'installer et que nous nous trouvions au seuil d'une récession relativement longue, comme beaucoup le craignent, ou si la nécessité de s'intégrer à l'Europe devait entraîner un certain alignement des rémunérations réelles en Suisse, alors il est certain que le plein-emploi ne pourra être préservé que moyennant une modération, voir un recul des salaires réels. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz,

Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens